

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTION

Le Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur est un diplôme non professionnel de l'animation volontaire. Celui-ci est délivré par le ministère de l'éducation nationale et permet d'exercer la fonction de directeur de manière occasionnelle dans les accueils collectifs de mineurs, notamment les accueils de scoutisme.

1. A QUOI SERT LE BAFD ?

La formation du BAFD forme des directeur-trices pilotes de projets, capables de concevoir, de mettre en œuvre, d'évaluer des projets et capables de les faire vivre en associant l'équipe et le public accueilli.

La mission éducative des accueils collectifs de mineur-es est mise en lien avec le projet du scoutisme dont le principe est le développement de l'individu-e afin qu'il prenne une part active dans la société en y agissant comme citoyen-ne. Il est spécifié aux futurs stagiaires que cette méthode du scoutisme est mise en place sur les stages afin de pouvoir la vivre pour mieux la mettre en place en pratique.

2. LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

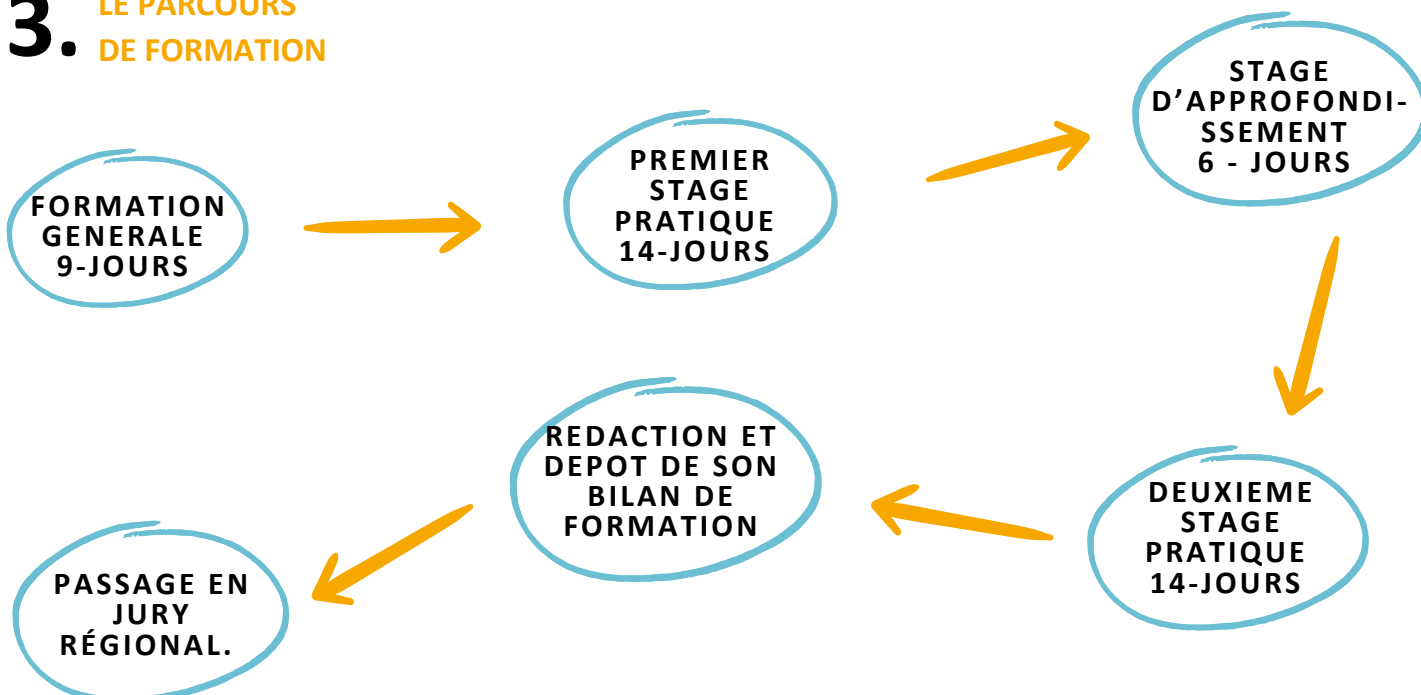
- Être âgé.e.s de 18 ans à l'entrée en formation
- Être titulaire du BAFA, d'un titre équivalent reconnu ou une dispense de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Vous ne pouvez pas effectuer votre stage pratique, si vous êtes sous le coup d'une :

- incapacité pénale d'exercer auprès de mineurs listée par l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles.
- mesure administrative d'interdiction ou de suspension d'exercer auprès des mineurs prononcée par le préfet.



3. LE PARCOURS DE FORMATION



4. RENOUVELLEMENT DU DIPLÔME

Une fois obtenu, le BAFD est valable 5 ans.

Celui-ci peut être renouvelé sur simple demande via le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd (choix RAE) en justifiant soit :

- D'une expérience de 28 jours minimum de directeur·trice ou d'adjoint·e en accueil collectif de mineur·es dans les 5 années qui précèdent;
- D'une expérience de formateur·trice BAFA ou BAFD d'au moins 6 jours.

5. LE CADRE DU MINISTÈRE



CE QUE NOUS APPREND LA FORMATION

La formation au BAFD a pour objectif de préparer le directeur à exercer les fonctions suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineur·es, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineur·es atteints de troubles de la santé ou porteur·ses de handicaps
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

Lors des sessions théoriques le·a candidat·e sera donc amené à suivre des temps de formation et des mises en situation autour des missions de directeur.

CONTENU DE LA FORMATION INITIALE

- Intentions éducatives
- Posture de direction
- Intendance
- Comptabilité
- Logistique
- Communication et partenariats
- Elaboration du projet pédagogique
- Travail en équipe
- Gestion d'accident
- Formation de l'équipe d'animation

CONTENU DE LA FORMATION PERFECTIONNEMENT

- Analyse et retours sur les vécus du stage pratique
- Approfondissement des notions de prise en compte de sécurité
- Rôles et attitudes à adopter dans des situations complexes
- Accompagnement à l'écriture du dossier de direction



6. SE FORMER AUX ÉCLÉ•ES

NOTRE CONCEPTION DE LA FORMATION

Dans nos stages, nous privilégions l'apprentissage par l'utilisation de méthodes actives. Ainsi, la théorie n'est dispensée qu'en accompagnement d'expérimentation ou de mises en situations. C'est la personne en stage qui est la première actrice de sa formation. Nos stages sont organisés pour la plupart en internat. La dynamique qui se construit au sein du groupe est un véritable moteur pour le stage et un vrai terrain de formation pour les futurs animateurs et animatrices.

Les éclés vous proposent une formation dont vous serez les principaux acteur.ices, en vous permettant de faire des choix, de participer aux contenus de la formation par :

-  La mise en place d'une vie démocratique en formation.
-  L'implication dans l'organisation de la vie collective et sa prise en charge par le groupe.
-  Les stagiaires sont les premières actrices et premiers acteurs de leur évaluation.
-  La réalisation de projets d'animation, l'expérimentation d'activités (manuelles, d'expressions, physique ...) et leur analyse.
-  L'inscription dans une démarche de projet
-  La construction du contenu formatif par tous.les grâce à des pédagogies actives (débats - mises en situations - théâtre forum etc.)



7. LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION

- Avant toute formation BAFA ou BAFD, le-la stagiaire doit s'inscrire sur la plateforme Jeunes.gouv : [Inscription Initiale](#)
- Il vous sera donné un numéro d'enregistrement BAFA-BAFD. Cet identifiant personnel vous suivra pendant tout votre cursus et vous sera demandé lors de votre inscription administrative auprès des associations.
- Vous devez fournir impérativement une copie de votre carte d'identité recto verso. Sans cette pièce le dossier ne sera pas présenté au jury en fin de cursus. Préparez aussi vos autres informations administratives : Nom, prénom, adresse mail, téléphone, adresse et code postal.
- Si vous êtes mineur·e, une autorisation parentale vous sera demandée.
- Une fois votre inscription JS réalisée, vous pouvez vous rendre sur nos inscriptions en ligne : [Inscription EEDF](#)



8. LES AIDES

Certaines mairies et les départements choisissent d'apporter un soutien financier. Renseignez-vous autour de vous!



9. NOS CONDITIONS D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS BAFA-BAFD

- **Nos tarifs :**

Le prix du stage comprend l'adhésion et l'assurance obligatoire. Les frais de transport ne sont pas pris en compte et sont à la charge et sous la responsabilité des stagiaires et de leurs responsables légaux.

Le paiement du stage n'entraîne pas sa validation systématique.

- **Annulation :**

En cas de désistement de votre part, nous retiendrons les frais de dossier :

- à hauteur de 100 euros moins de 21 jours avant le début du stage
- à hauteur de 50% du prix de la session moins de 8 jours avant le début du stage.

Si le motif du désistement est lié à une contrainte médicale, nous vous rembourserons la totalité de vos versements sur présentation d'un justificatif.

Tout abandon ou exclusion en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement

- **À noter :**

L'association des Éclaireuses et Éclaireurs de France se réserve le droit de modifier les dates et lieu d'un stage ou de supprimer un stage en cas de manque d'inscription par exemple. Dans ce cas, nous vous proposerons une solution de remplacement dans la mesure du possible ou nous vous rembourserons la totalité des sommes versées, sans autres indemnités.

- **Participation :**

Le premier critère de validation des sessions de formation est la participation à l'ensemble des temps de formation. Votre présence est nécessaire du début à la fin du stage. Ces diplômes visent à donner la possibilité d'encadrer des mineur.e.s, une attitude responsable sera attendue tout au long de la formation.

